

Objectifs :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail

Public et Prérequis :

Le personnel SST de l'entreprise. Personne titulaire du Certificat SST.

Pour être conforme à la recommandation de l'INRS, le groupe doit être constitué de 4 personnes minimum et ne doit pas être supérieur à 10 personnes.

Durée :

7 heures.

Intervenant :

La formation est animée par un formateur SST certifié INRS / Assurance Maladie – Risques Professionnels.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Rappel des connaissances. Le formateur mettra le stagiaire en situation en utilisant du maquillage, des plaies préformées, des accessoires divers, des mannequins et un défibrillateur.

Le formateur utilise le plan d'intervention des SST (support pédagogique de l'INRS).

L'ED 4085 est remis à chaque participation.

Contenu :

Révision des gestes :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise.
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime présente une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas.

Actualisation de la formation

- aux modifications éventuelles du programme
- aux risques de l'entreprise ou de l'établissement

Exercices pratiques

- Mise en situation (cas concrets)
- Utilisation du défibrillateur

Évaluation certificative

Suivi et évaluation :

La « Grille de certification des compétences du SST Maintien et Actualisation des Compétences » de l'INRS permet de valider les compétences du SST.

Informations complémentaires :

Le certificat SST est valable **24 mois**. Si le SST n'a pas suivi de session de MAC SST avant la fin de cette période de validité, l'entreprise se doit de retirer la personne de la liste des SST de l'entreprise. Afin d'être de nouveau certifiée SST, elle devra valider ses compétences par un MAC.

Ce programme tient compte des dispositions INRS de 2022

ACTIVA FORMATION est habilité par l'INRS sous le n° 1510850/2021/SST-01/O/11



"Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses régionales et générales de Sécurité sociale, INRS)".

